



www.chevrieres42.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 25 mars 2024 à 20h, sous la présidence de Monsieur Norbert DUPEYRON, Maire.

Étaient présents : Norbert DUPEYRON, Louisa SAHUC, Bruno BASSON, Gaëlle THONNERIEUX, Pierre FOURNEL, Sylvie BARCET, Christiane DUBOEUF, Marie-Joëlle PERRET, Catherine BRUEL, Stéphane MOULARD, Louis ROUSSET, Christophe FONTANAY

Absents excusés : Sophie LAURENT, Hervé GAGNARD (pouvoir donné à Bruno BASSON)

Secrétaire de séance : Stéphane MOULARD

Le Procès-verbal du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1) Finances

Budget communal

- Vote du compte administratif

FONTIONNEMENT	
Dépenses	470 881,72 €
Recette	696 800,01 €
Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2023	225 918,29 €
Report du résultat de l'exercice 2022	669 312,83 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	895 231,12 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	970 344,01 €
Recette	499 454,48 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2023	-470 889,53 €
Report du résultat de l'exercice 2022	253 565,34 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	-217 324,19 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement	2 892 490,10 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	1 746 653,00 €
RESULTAT DES RESTES A REALISER	-1 145 837,10 €

Louisa SAHUC, 1^{ère} adjointe, soumet à l'approbation du conseil municipal le compte administratif 2023 qui est approuvé par le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention (M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote).

- Approbation compte de gestion 2023

Le compte de gestion présenté par la trésorerie est identique au compte administratif de la commune et est approuvé par le Conseil Municipal avec 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

- **Affectation des reports**

Le Conseil Municipal approuve le report des résultats 2023 avec 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention comme suit : l'excédent de fonctionnement, soit 895 213.12 €, sera reporté en section investissement au compte 1068 et le déficit d'investissement, soit 217 324.19 €, sera reporté en dépenses sur la section investissement au budget primitif 2024.

- **Vote des taux d'imposition 2024**

Le Conseil Municipal approuve l'augmentation de 3% des taux d'imposition pour 2024, avec 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention. Ce qui les portent à :

TAXES	TAUX 2023	NOUVEAUX TAUX 2024
Taxe foncière bâtie	32,06%	33,02%
Taxe foncière non bâtie	39,49%	40,67%
Taxe d'habitation	10%	10,30%

- **Vote du budget primitif 2024**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif communal 2024 avec 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à :

- Section fonctionnement : 541 803.50 €
- Section investissement : 3 290 966.11 €

- **Virement section investissement**

Le conseil valide l'affectation au budget d'investissement de la somme de 43 198.24 €

- **Vote des subventions aux associations**

Le Conseil Municipal délibère favorablement sur les subventions qui seront allouées aux associations :

ASSOCIATIONS	MONTANTS
Familles rurales	500,00 €
Collège R Follereau	1 400,00 €
Cantine R Follereau	810,00 €
Centre aéré St Médard	550,00 €
Lycée Ressins	80,00 €
Groupement des 4 cantons	356,00 €
MFR St Laurent de Chamousset	80,00 €
CCML Cinéma	628,00 €
APEEC	1 560,00 €
Solidaires aidants	100,00 €
TOTAL	6 064,00 €

Achat mobilier bibliothèque

Il est rappelé que dans le cadre du projet de la salle polyvalente et de la réhabilitation de l'ancienne école, il est prévu de faire l'acquisition de mobilier neuf pour la nouvelle

bibliothèque en complément de l'ancien. La DRAC et le département de la Loire peuvent subventionner cet achat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et du CD 42 pour l'achat du mobilier pour la nouvelle bibliothèque.

2) Transition énergétique – urbanisme

Il est indiqué que dans le cadre de la mise en place de zones d'accélération pour les énergies renouvelables, il est demandé aux communes de délibérer si elles souhaitent mettre en place de telles zones sur leurs territoires. L'objectif étant de cibler des secteurs où il leur semble plus judicieux de favoriser le développement des énergies renouvelables et de sécuriser l'installation de choses non voulues, comme les panneaux photovoltaïques au sol sur des terrains agricoles, par exemple.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les zones d'accélération des énergies renouvelables suivantes :

- **Pour l'éolien** = pas de zone instaurée
- **Pour l'hydroélectricité** = pas de zone instaurée
- **Pour le solaire thermique** = toutes les toitures de la commune. Interdiction de pose au sol
- **Pour le solaire photovoltaïque** = toutes les toitures de la commune. Interdiction de pose au sol
- **Pour la biomasse** = toute la commune
- **Pour la géothermie** = toute la commune
- **Pour la méthanisation** = uniquement en zone agricole (A)

3) Fibre optique

Il est rappelé que la gratuité du raccordement (installation prise) à la fibre se terminera en fin d'année 2025. Un courrier sera adressé aux propriétaires des logements qui n'ont pas encore fait cette démarche afin de leur rappeler cette échéance et de les inciter à faire installer ces prises avant le mois de décembre 2025 afin qu'ils puissent profiter de la gratuité de cette installation. De plus, dans le même temps, le réseau cuivre sera abandonné. D'où la nécessité de préparer ce changement.

4) Divers

- Le secrétariat de mairie sera fermé du 15 avril au 20 avril.
- L'agence postale sera fermée du 02 avril au 06 avril, le 15 avril et le 29 avril.
- Suite à un plan national de gestion du frelon asiatique, des kits de piégeage vont être installés sur la commune.

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 22 avril 2024 à 20 heures.



Pas de collecte le lundi 1 Avril 2024

La collecte des sacs noirs et jaunes est reportée au **vendredi 29 mars 2024**

INFORMATIONS JOBS D'ETE

Pour 2024, la Mairie va reconduire l'embauche de deux jeunes pour les mois de juillet et août. Un jeune sera pris pour le mois de juillet et l'autre pour le mois d'août.

Pour postuler, si vous êtes intéressés, il faut :

- Être âgé de **18 ans au 1^{er} juillet 2024**
- Adresser **une lettre de motivation** et un **CV** à la Mairie **avant fin avril 2024**.

BUS ITINERANT France SERVICES

Vous trouverez ci-dessous les dates et heures pour le 2^{ème} trimestre 2024 :

Jeudi 4 avril – Jeudi 16 mai – Jeudi 13 juin

Le bus se trouvera sur la place de la Mairie et vous accueillera de **13h30 à 16h30**.

Ce service ne nécessite pas de prise de rendez-vous.

Jardins collectifs

Des parcelles sont encore disponibles. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître en mairie. Chaque parcelle fait environ 100 m². Le loyer est de 50 € / an plus la consommation d'eau pour l'arrosage (3.50 € par mètre cube)

Règles de bon voisinage

Rappel de l'arrêté préfectoral réglementant certains travaux de jardinage ou bricolage susceptibles de créer une gêne pour le voisinage (tondeuse, perceuse, tronçonneuse...) qui sont autorisés comme suit :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Divagation des chiens

Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite. Il est demandé aux propriétaires de ne pas laisser les chiens aller librement sur le domaine public. Ils doivent être tenus en laisse et ne pas faire leurs déjections sur les massifs, les trottoirs, les rues ou la voie piétonne.

De même, afin de veiller à la tranquillité du voisinage, les propriétaires de chiens doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser ou diminuer les nuisances sonores causées par les aboiements de leurs animaux.



Réglementation sur le brûlage à l'air libre

Il est rappelé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°DT-24-0100 portant sur les dispositions relatives au brûlage à l'air libre des déchets végétaux et concernant les particuliers, les collectivités, les professionnels, les agriculteurs et les paysagistes, **le brûlage à l'air libre de tous déchets végétaux est INTERDIT en tout temps sur l'ensemble du département de la Loire.**

L'arrêté est consultable sur le lien ci-dessous :

https://www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/14403/107359/file/AP_24_100.pdf

Tournée générale de conservation cadastrale

Les propriétaires fonciers sont informés que des travaux de mise à jour du plan cadastral, relatifs aux immeubles bâtis, vont être entrepris dans la commune de CHEVRIERES.

Le géomètre sera donc amené à intervenir sur l'ensemble du territoire de la commune et à se rendre dans les propriétés où il est nécessaire d'effectuer des mesurages.

Cet agent est dûment accrédité par arrêté préfectoral du 2 juin 2015

Inventaires naturalistes sur la commune

Depuis de nombreuses années, les salariés et bénévoles de la Ligue pour la Protection des Oiseaux réalisent le suivi de deux espèces à fort enjeux dans notre département : le Busard cendré et le Milan royal.

A partir du mois de mars, et jusqu'en août, des observateurs seront donc amenés à se rendre sur la commune pour rechercher ces oiseaux menacés. Équipés de jumelles et de longue-vue pour observer à distance sans déranger la faune

NOUVEAU

Depuis le dimanche 17 mars, un camion de pizza vient sur la place de Chevrières.



Informations FAMILLES RURALES

Samedi 15 juin 2024

Comme l'an passé, nous vous donnons rendez-vous au hameau de la Bruyère à Chevrières pour une journée sportive, conviviale et festive.

Au programme, **Courses à pied adultes et enfants**, suivi de la **FETE de la MUSIQUE** avec restauration sur place, le groupe de percussions Samba Démonts et le groupe The Big Charly.

Manifestation proposée par L'Association Familles Rurales de Chevrières, le Club des Jeunes Chevrotins et l'Association L'Écurie des Adrets.

Vous pouvez d'ores et déjà consulter le site internet www.cOURSE-des-adrets.fr

Dimanche 16 juin 2024

Les chorales Chant'en Cœur de Chazelles sur Lyon et Les Balladins sans mesure de Monistrol sur Loire, vous donnent rendez-vous à l'église de Chevrières à 15 h pour continuer les festivités.

Information emploi

La société de services à la personne « A Côté Services » est à la recherche de personnes souhaitant travailler dans ce domaine. Pour plus d'informations, contacter la société au 04 77 56 99 82 ou sur contact@a-cote-services.com





Pour nous contacter:
ecole.privee.chevriere@wanadoo.fr
07 83 79 56 89

**L'OGEC de l'école de Chevrières organise une vente de plat à
emporter**

Le VENDREDI 12 AVRIL 2024

- BON DE COMMANDE -
PAËLLA (poulet, merguez, fruits de mer)

	QUANTITE		PRIX		TOTAL
Paëlla (poulet, merguez, fruits de mer)	-----	x	9,90 €	=	----- €

VOTRE NOM ET PRENOM :

N° DE TELEPHONE :

PAIEMENT PAR CHEQUE
A L'ORDRE DE L'OGEC DE CHEVRIERES
A JOINDRE A CE BON DE COMMANDE

Merci de déposer votre BON DE
COMMANDE + REGLEMENT DANS LA BOITE
AUX LETTRES DE L'ECOLE SITUEE A
PROXIMITE DU PORTAIL

VOS COMMANDES SERONT PRISES EN
COMPTES JUSQU'AU 5 AVRIL 2024

RETRAIT DE VOS COMMANDES
A L'ECOLE DE CHEVRIERES
LE VENDREDI 12 AVIRL 2024
DE 16H15 à 18H30

TOUT EST CONFECTIONNE LE JOUR-MEME PAR LE TROQUET DE LA COISE DE ST DENIS SUR COISE
LES PLATS SONT COPIEUX - POSSIBILITE DE CONGELER